

60 jours de plus!

KATHLEEN FRENETTE

26/03/2010 21h41



Marie-Christine Saint-Pierre, vice-présidente aux communications pour la compagnie, a assuré que chacune des parties pourra étudier les chiffres qui seront fournis par la Davie.

© Simon Clark

Un délai de 60 jours a été donné à Chantiers Davie de Lévis, vendredi matin, pour compléter sa restructuration.

C'est le temps supplémentaire qu'aura le chantier maritime pour faire analyser ses livres comptables et proposer une autre relance à ses créanciers.

En audition, hier, devant le juge, l'administrateur Pierre Laporte de chez Samson Bélair Deloitte & Touche, a mentionné que ce n'était pas la première fois que la Davie se retrouvait devant une telle situation et que, dans les soixante jours, il y aura une analyse complète qui sera menée dans le but de regagner la confiance des investisseurs.

Analyse

« Au cours des prochaines semaines, un vérificateur va analyser les livres comptables de l'entreprise pour savoir comment a été utilisé l'argent qui a été versé pour la construction de cinq navires spécialisés. Il devra aussi livrer une estimation des coûts d'exécution de ces contrats », a-t-il expliqué devant le magistrat.

Toutefois, ce dernier a refusé que l'un des principaux créanciers envoie ses propres vérificateurs mettre leur nez dans les livres de la compagnie, et ce, même si l'avocat de la compagnie «Ocean Hotel» a mentionné que ses clients avaient perdu confiance.

« Ces derniers seront toutefois disponibles pour chacune des parties au dossier », a fait savoir Marie-Christine Saint-Pierre, vice-présidente aux communications à la Davie.

Manque de liquidités

À la fin du mois de février, le chantier naval s'est vu dans l'obligation de se mettre sous la protection de la Loi sur la faillite en raison d'un manque de liquidités.

Des 1 800 employés qui faisaient partie de l'entreprise, il n'en reste aujourd'hui que 156.